

**ETUDE
D'INCIDENCE SUR
L'AGRICULTURE**
*de l'extension de la zone d'activités
Alpha Parc à Bressuire*

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DEUX-SÈVRES

Mai 2019

Rédacteur : Jérôme BARON



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»



Sommaire

Introduction	3
Note méthodologique	4
Partie 1 - Description du projet et délimitation du territoire concerné	6
Partie 2 - Analyse de l'état initial de l'économie agricole	8
- Production agricole primaire	8
- Première transformation et commercialisation	12
- Justification du périmètre retenu par l'étude	14
Partie 3 - Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole	16
- Evaluation de l'impact sur l'emploi	16
- Evaluation financière globale des impacts	19
- Effets cumulés avec d'autres projets connus	20
- Les éléments à prendre en compte pour la compensation	20
Partie 4 – Les propositions du Maitre d’Ouvrage	22
Conclusion et suites à donner	26
Annexes 1 à 4	27

Introduction

La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais souhaite étudier les incidences sur l'agriculture d'une extension de la zone d'activités Alpha Parc à Bressuire et sollicite pour cela la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres.

L'étude qui doit être réalisée doit guider le maître d'ouvrage sur les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation permettant de consolider l'économie agricole du territoire.

La Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres réalisera les premières phases de l'étude préalable prévue par le décret du 31 août 2016, à savoir :

- 1- « Une description du projet et la délimitation du territoire concerné
- 2- Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné. Elle porte sur la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitants agricoles et justifie le périmètre retenu par l'étude
- 3- L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire. Elle intègre une évaluation de l'impact sur l'emploi ainsi qu'une évaluation financière globale des impacts, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus »

Ce travail a été réalisé entre mars et juillet 2018 et restitué le 25 juillet 2018.

Les autres phases de l'étude préalable, telles que prévues dans l'arrêté, sont à envisager dans un second temps en fonction de l'avancement de l'étude d'impact (effets des mesures de compensation environnementale, orientations souhaitées par le maître d'ouvrage, description des mesures d'évitement, réduction, compensation...).

Il ressort de ces travaux que l'incidence de l'extension de la zone d'activité Alphaparc sur l'agriculture est indéniable, et porte principalement sur la consommation d'espace agricole, qui, précisément sur le territoire de l'agglomération du Bocage Bressuirais, génère un haut niveau d'activité économique, tant pour les producteurs que pour les filières locales.

Il appartiendra aux décideurs de statuer sur les suites qui seront données à cette étude à partir des pistes avancées dans ce document.

Note méthodologique

Pourquoi une étude d'incidence sur l'agriculture s'impose-t-elle aujourd'hui ?

1- Il importe désormais de mieux justifier les besoins en foncier

Cette démarche vertueuse, suivant la méthode : « Eviter, Réduire, Compenser » appliquée à l'agriculture, est imposée par le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, entré en vigueur au 1er décembre 2016.

Il s'agit avant tout de s'interroger sur les possibilités pour le maître d'ouvrage :

- D'éviter la consommation ?
- De réduire les surfaces consommées et les effets ?

Une fois ces réponses apportées par le maître d'ouvrage, le travail consiste à évaluer les effets négatifs pouvant nécessiter compensation.

La méthode appliquée par la Chambre d'agriculture pour le calcul des effets du projet provient d'un travail de coordination national et adapté à l'échelle régionale, et s'appuie sur les contours de la zone prise en compte pour les études préliminaires.

Grâce aux informations précieuses collectées lors de la réalisation de l'observatoire agricole et foncier sur la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres dispose d'une base solide pour étayer cette étude.

2- Pourquoi aller au-delà de la seule compensation individuelle des agriculteurs directement concernés par le projet ?

Les objectifs de la compensation individuelle sont de permettre à une entreprise agricole de poursuivre son activité en l'aidant à retrouver l'équivalent de ce qu'elle a perdu en moyens de production, quitte à générer des effets sur d'autres entreprises...

La compensation individuelle génère un accroissement de la concurrence sur l'accès au foncier, voire une dispersion des parcellaires.

La compensation individuelle s'accompagne d'une priorité donnée aux agriculteurs ayant leur exploitation fragilisée (par la consommation d'espace ou l'éviction de fermage...). La mobilisation d'une réserve foncière en amont, par la collectivité, peut pallier ces effets indésirables.

Cependant, il n'en est pas moins vrai qu'une part des terres agricoles sera irréversiblement artificialisée.

3- Les fondements de l'étude : estimer les besoins de compensation agricole collective

De fait, l'agriculture, dans son ensemble, perd des surfaces de production correspondant à l'emprise des projets d'aménagement, auxquelles s'ajoutent les espaces utilisés pour

des projets annexes (voiries, réseaux...), voire aussi les espaces dédiés à des mesures compensatoires de l'impact environnemental des projets (plantations de forêts., etc..).

Dans le cadre de cette étude, notre contribution porte donc sur l'évaluation de l'impact économique du projet d'urbanisation sur l'agriculture. Celui-ci sera mesuré selon l'activité de production existante, et en termes de pertes de produits pour la filière.

Pour autant, il importe de considérer que chaque mètre carré d'espace agricole urbanisé a un effet, certainement non linéaire, sur l'ensemble de l'activité agricole du territoire :

- Productions (cultures, prairies donc élevage)
- Activités amont (utilisation du matériel agricole, besoins en bâtiments, intrants...)
- Activités aval (première transformation, transport, distribution...)
- Productions connexes (bois, stockage de carbone, biodiversité utile, paysage...).

De ces différents liens entre ces activités découle la question de l'échelle de travail à retenir. C'est l'objet de la partie à suivre.

Pour faciliter la lecture du document,

Liste des abréviations et sigles utilisés :

ETP : Équivalents -temps plein

JB : Jeunes Bovins

NE : Naisseurs engraisseurs

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RPG : Registre Parcellaire Graphique

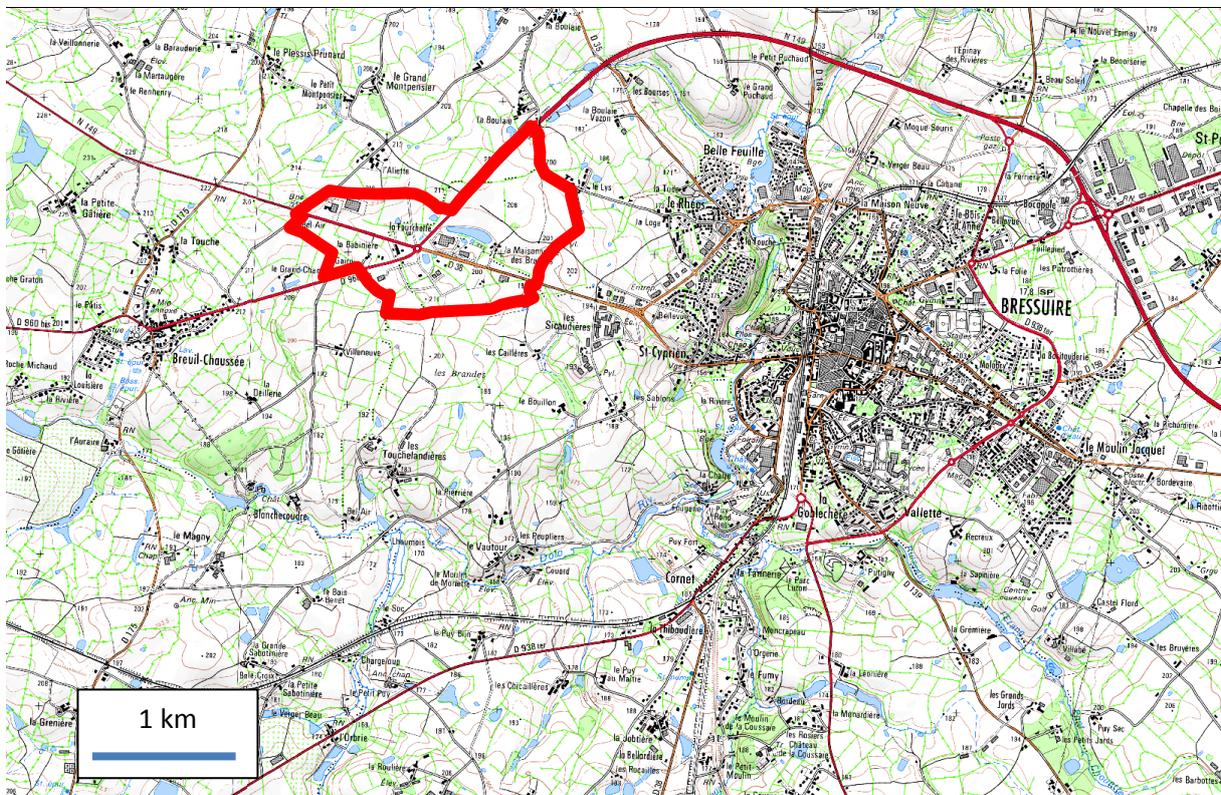
SAU : Surface Agricole Utile

Partie 1 - Description du projet et délimitation du territoire concerné

Le projet consiste en l'extension de la zone d'activité Alpha parc existante : les surfaces en vert sont les parcelles qui font l'objet de projet d'extension. La surface a été ensuite réduite.



En rouge : Périmètre de l'étude d'impact.



En rouge : Périmètre de l'étude d'impact.

L'étude porte sur l'ensemble de l'emprise de la zone d'activités Alpha Parc, sachant qu'une grande partie du site a déjà été aménagée depuis 2006 (date de l'aménagement des quadrants nord et sud).

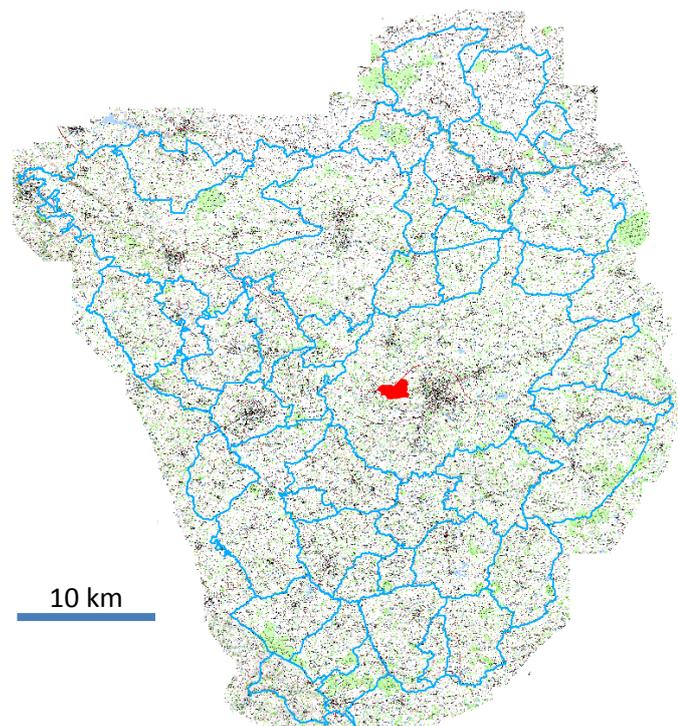
C'est le projet d'extension vers l'est d'une part, vers l'ouest d'autre part qui a conduit à la réalisation d'une étude d'impact complète, le seuil de 5 hectares pour étudier l'incidence d'un projet sur l'agriculture étant largement dépassé, indépendamment des espaces déjà urbanisés dans les autres quadrants de la zone d'activités.

Cet aménagement se situe à proximité de l'échangeur de la RN249, à l'ouest de la zone agglomérée de Bressuire.

De fait, cet emplacement périurbain s'étend sur d'anciennes terres agricoles et son extension porte sur 57 hectares supplémentaires.

Cette zone d'activités, située au centre de l'agglomération du Bocage Bressuirais, est à la fois convoitée par les entreprises et identifiée comme une zone de développement prioritaire pour les élus de la Communauté d'agglomération. Pour le maître d'ouvrage, il n'est donc pas possible ni d'éviter son développement, ni de le réduire.

**Localisation du projet d'aménagement
Au sein de la Communauté
d'agglomération du
Bocage Bressuirais**



En rouge : projet d'aménagement

Partie 2 - Analyse de l'état initial de l'économie agricole

Ce volet reprend l'état des connaissances sur l'activité agricole à l'échelle du secteur proche du projet d'aménagement (dans un rayon de 2km du projet), puis à l'échelle du maître d'ouvrage : la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais. Cette zone de 1890 ha compte 1109 ha de Superficie Agricole Utile (SAU- soit 59%).

- La production agricole primaire

La zone concernée par l'étude a fait l'objet d'une artificialisation progressive depuis plus de vingt ans :

- Installation de commerces- artisans au carrefour de la fourchette (rond-point d'entrée dans la zone Alpha Parc)
- Implantation du lycée agricole (les Sicaudières), avec son exploitation plus orientée vers la pédagogie (support de formations) que vers la valorisation économique des parcelles
- Mise en place de la zone d'aménagement différé en 2004 pour la zone d'activités économiques
- Développement du réseau routier

Depuis les années 1950, les terres agricoles, au potentiel de production modeste en raison surtout d'une réserve utile faible, ont été valorisées très majoritairement par l'élevage bovin plutôt extensif. Initialement, les exploitations étaient nombreuses, plutôt en polyculture – élevage, et de petite taille. Dans un contexte de développement de l'urbanisation, ces fermes ont plutôt été reprises pour des agrandissements d'exploitations voisines que pour l'installation de jeunes.

Il ressort de cet historique que les sièges des anciennes exploitations ont été supprimés et leurs bâtiments ont été le plus souvent démontés (hangars) ou transformés en habitations (bâti en pierre). A ce jour, dans le périmètre, les parcelles agricoles sont exploitées par des entreprises dont le siège peut être très éloigné (exemple : 11 km pour M. Lecomte) ou plus proches, comme les terres dont la collectivité est propriétaire (mise à disposition précaire).

Depuis longtemps les terres agricoles ont été dédiées à l'élevage pâturant et aménagées dans ce sens : en témoignent la présence de nombreux points d'abreuvement, le maillage bocager, clôtures et parcs de contention...

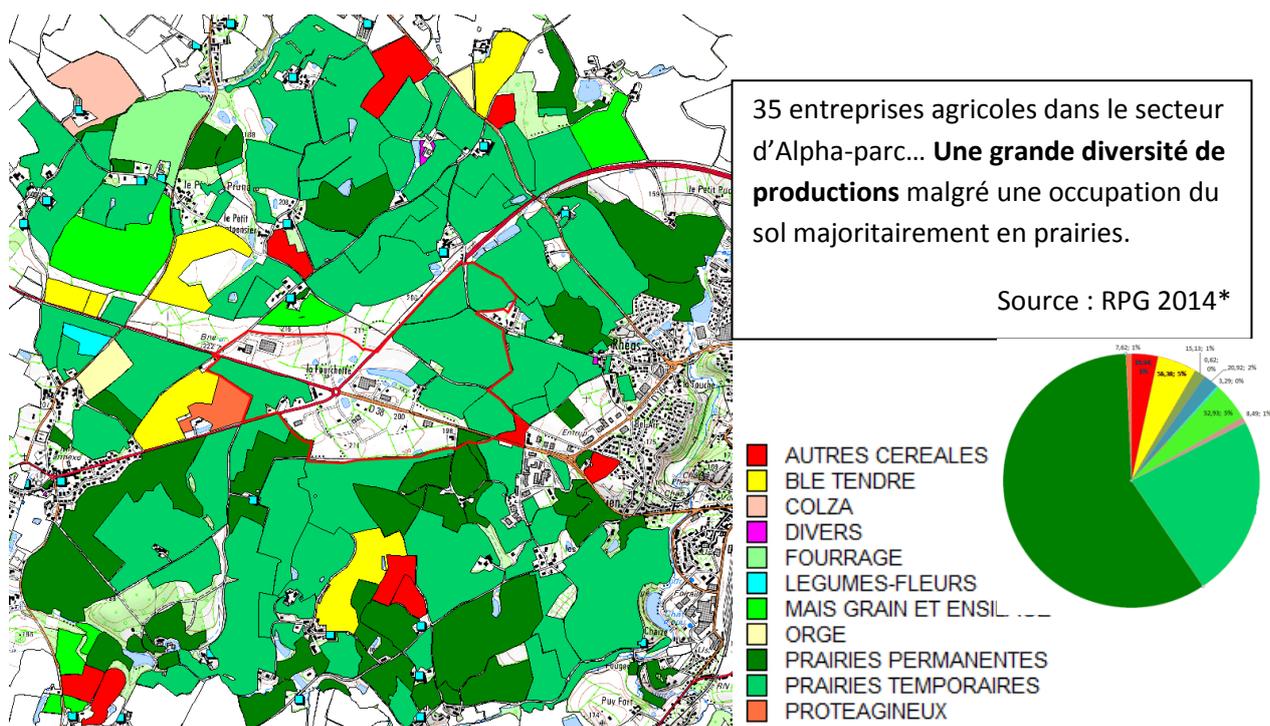
De fait, ce premier niveau d'analyse conduit aux enseignements suivants :

- L'activité agricole présente sur le périmètre d'étude est liée à un territoire plus vaste, incluant au moins l'ensemble des parcellaires des exploitations qui y sont présentes.
- La prépondérance de l'élevage ruminant et la dispersion des parcellaires des exploitations du secteur sont dues à un potentiel agronomique limité de ces terres, ainsi qu'à une anticipation, dans la stratégie des entreprises locales, des futures artificialisations de ce secteur. D'une certaine manière, l'occupation par l'agriculture de ce secteur reflète la prise en compte des projets d'aménagement et d'urbanisation par les agriculteurs eux-mêmes.

Une analyse sur un périmètre plus vaste

Les caractéristiques des exploitations situées dans ce périmètre mettent en avant une forte diversité de productions animales : bovins lait et viande, ovins, caprins, ateliers volailles.

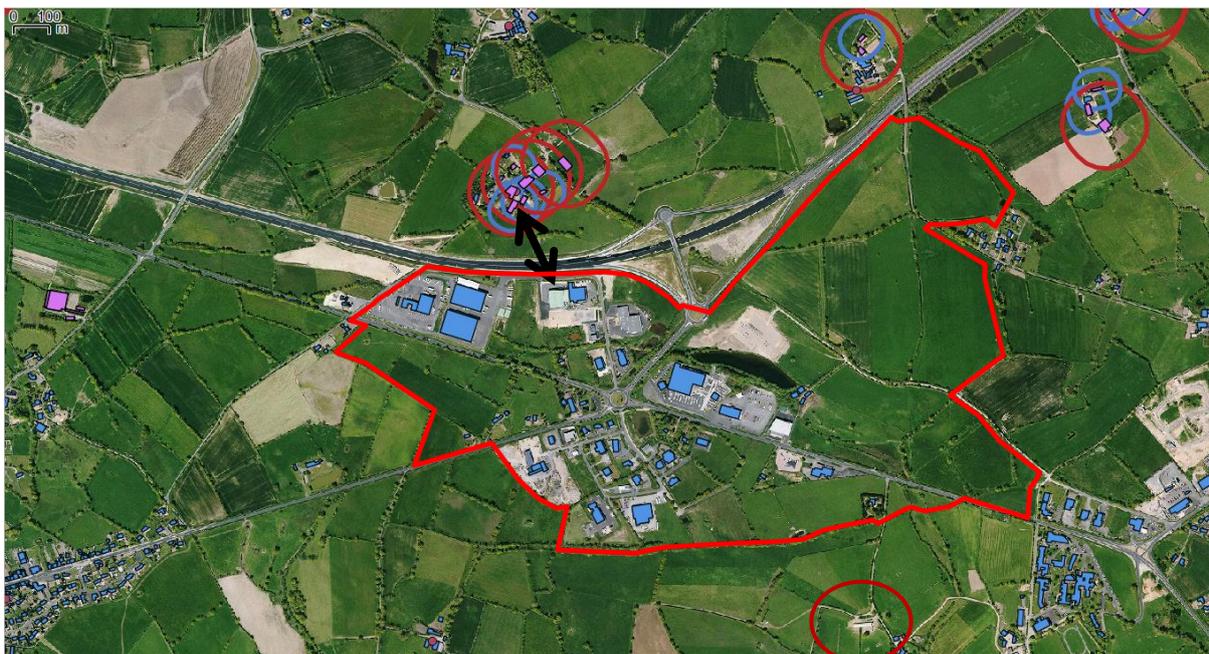
Une analyse de la situation dans la zone (environ 1 100 ha de terres agricoles situées en périphérie de l'emprise du projet) met en avant les caractéristiques suivantes :



*Les données plus récentes -2016- confirment cette occupation du sol par l'agriculture.

➔ **Il n'existe pas de sièges d'exploitation dans le périmètre du projet d'aménagement.**

Voir extrait ci-après : La distance minimale entre le projet et les sites agricoles existants est de 175 m. Elle représente un minimum pour préserver les possibilités de développement des sites de production et éviter toute nuisance (vibrations, bruits...).



Source : observatoire agricole 2017 – sites de production

Il ressort de cette analyse que l'extension d'Alphaparc a **un impact sur les terres agricoles sans nuire à des sites de production**. Par ailleurs, diverses productions sont concernées par l'aménagement :

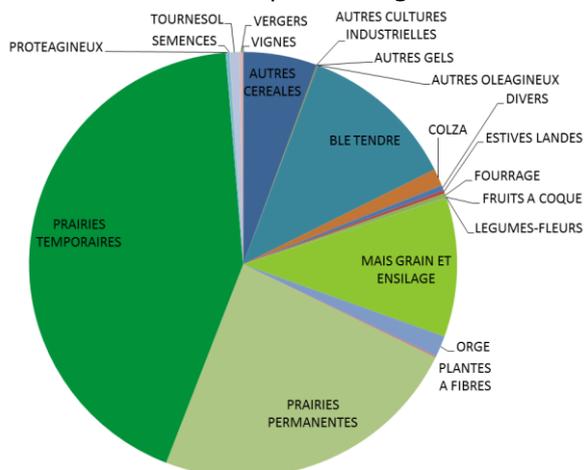
- Des ateliers appartenant à des entreprises directement impactées par l'extension : canards, ovins, bovins viande, etc.
- Des ateliers situés à proximité du projet (moins de 2 km du centre) : maraichage, canards pré-gavage, caprins, bovins lait...

De fait, l'analyse peut être étendue dans son périmètre le plus large : celui de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

L'occupation des sols : Place à l'élevage

L'agriculture en Deux-Sèvres occupe 75.5% de la superficie du département. Ce taux est de 78% pour l'agglomération du Bocage Bressuirais et 77,1% pour la ville de Bressuire.

Les 103 000 hectares de superficie agricole utile sont utilisés de la façon suivante :



Occupation du sol : Répartition par types de cultures de la surface agricole utile dans la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais

Source : RPG 2014

Il ressort de ce graphique que la majorité des terres agricoles sont utilisées en prairies (les 2/3). A cela s'ajoutent les surfaces en maïs ensilage ou en autres cultures destinées à la production fourragère. Cette utilisation des terres met en avant la prépondérance des ateliers d'élevage ruminants en Bocage. Les productions de céréales à paille ont aussi une utilité pour l'élevage.

Très marginalement, les oléagineux et protéagineux (colza, tournesol), les cultures pérennes (vergers, vignes), les cultures de maraichage complètent cet assolement.

En ce qui concerne l'organisation liée à l'exploitation des terres agricoles, la taille moyenne des fermes est de 80 hectares. L'accès au foncier est régi très majoritairement par du fermage (baux ruraux) : seulement 33% des entreprises agricoles exploitent des terres majoritairement en propriété. Par voie de conséquence, le nombre de propriétaires de terres est plutôt faible en Bocage (4,3 propriétaires en moyenne par exploitation). Ceci peut s'expliquer par la présence de grands propriétaires, bailleurs de plusieurs entreprises agricoles.

Les parcellaires des exploitations sont assez groupés, bien que les plus grandes exploitations soient plus dispersées. C'est au sud-est que la taille moyenne des exploitations est la plus importante.

- D'une part, nous comptons 1672 entreprises agricoles ayant des terres en Bocage Bressuirais (source : RPG, 2014).
- D'autre part, environ 1 100 entreprises agricoles « professionnelles » ont leur siège d'entreprise sur le territoire. Elles exploitent 88 000 ha, sur l'agglomération ou ailleurs.
- Environ 2600 hectares sont exploités par les 300 fermes ont moins de 20 hectares, et 60% de ces exploitants ont plus de 60 ans (pour 1000 ha exploités). Ces exploitations, très résilientes, ont essentiellement une orientation récréative ou de subsistance.

Ces dernières entreprises ne sont pas prises en compte dans le calcul des incidences économiques du projet sur l'agriculture.

Les activités agricoles du territoire Agglo2B : quand bocage rime avec élevages !

85% des ateliers de productions identifiés sont des productions animales, et leur diversité est impressionnante : pas moins de 18 filières distinctes sont représentées.

En nombre d'ateliers également, l'élevage est prépondérant en Bocage bressuirais : chaque entreprise agricole compte en moyenne 1,5 ateliers de productions animales (soit 3 ateliers pour deux exploitations).



Les principales productions animales sont avant tout **l'élevage bovin viande**, présent dans 60% des exploitations, et les différentes filières volailles. Cette situation est bien conforme à la situation de la zone d'étude.

Ensuite l'élevage ovin puis les productions laitières concernent, chacun, de 10 à 20% des exploitations. Enfin, lapins, porcins, veaux de boucherie, équins complètent les activités.

En somme, les ateliers ruminants, qui valorisent les surfaces en herbe du territoire, restent prépondérants. Les exploitations, plutôt que d'évoluer en s'agrandissant en terres, ont plutôt majoritairement opté pour la création d'un ou plusieurs ateliers dits « hors sol » (ces ateliers ayant besoin de surface eux aussi, pour la production d'aliment, les plans d'épandage, les parcours..).

Développement des productions végétales

Néanmoins, il faut aussi considérer les productions végétales, qui ont tendance à se développer en Bocage.

Les surfaces en céréales se sont développées au sein même des exploitations d'élevage, notamment pour améliorer l'autonomie des exploitations (paille, voire alimentation). Il faut aussi souligner que dans certaines zones du Bocage, le potentiel agronomique permet des rendements intéressants en céréales, alors que d'autres zones sont trop pauvres pour espérer dégager un revenu des seules productions de céréales.

En-dehors de ces ateliers céréales, une vingtaine d'entreprises sont orientées vers du maraichage ou de l'arboriculture. La quasi-totalité valorise ces productions en circuits courts.

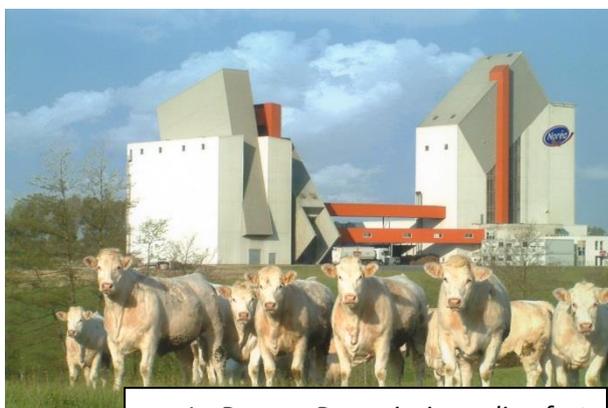
Agriculture biologique : le vent en poupe

9,4% des entreprises agricoles sont engagées en agriculture biologique. Ce ratio est important au regard des moyennes départementales ou régionales (de l'ordre de 7%). Il s'explique en Bocage par un développement d'ateliers d'élevages en production biologique au cours de ces quinze dernières années, essentiellement en volailles (filiale Bodin de Terrena), mais aussi par l'essor, plus récent, des exploitations de maraichage. Celles-ci aussi sont bien représentées dans le secteur géographique proche de la zone d'étude. L'engagement en bio accroît le revenu des entreprises : ceci est pris en compte dans les calculs réalisés dans la partie 3 de ce rapport.

- Première transformation et commercialisation

De nombreuses activités économiques liées à cette agriculture très dense

La structure des activités agricoles du Bocage Bressuirais consiste en une superposition de productions végétales et animales au sein même des entreprises.



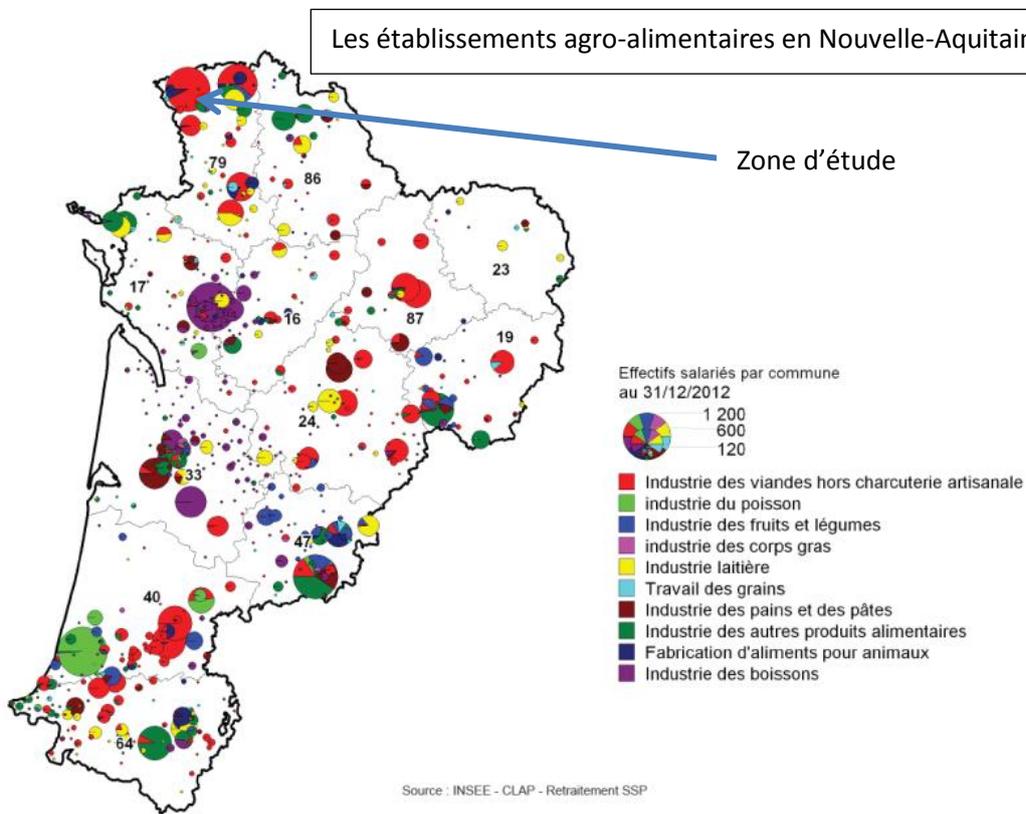
Le Bocage Bressuirais, un lien fort entre élevages et industries.

Sur le territoire, de nombreuses entreprises gravitent autour de l'agriculture : approvisionnement, services, transformation et commercialisation des produits, conseil...

Les types d'emplois sont variés et la première transformation, ainsi que la commercialisation, en représentent un peu plus de la moitié.

A titre d'exemple, une exploitation d'élevage du Bocage a dénombré 50 entreprises partenaires directs.

Le lien entre activité de production et agro-alimentaire est particulièrement fort dans le Bocage Bressuirais, en comparaison à d'autres secteurs géographiques de la région, et sur la ville de Bressuire également (voir carte ci-après).



Plus qu'ailleurs, l'agglomération du Bocage Bressuirais a fort à perdre si cette activité agricole n'était pas suffisamment protégée.

- **Justification du périmètre retenu pour l'étude**

Au minimum, le territoire impacté par le projet se définit selon la localisation des parcelles exploitées par les entreprises agricoles directement concernées : c'est en effet là que les recherches de surfaces correspondant aux terres perdues vont s'opérer.

Cependant cette échelle serait pertinente si la zone n'était pas déjà fortement impactée par des projets d'artificialisation, qui eux-mêmes ont eu des conséquences sur la nature des activités agricoles présentes.

Sur le secteur défini de cette façon, les récentes extensions urbaines et surtout les deux aménagements routiers (contournement nord de Bressuire et RN 249 Bressuire – Cholet) ont consommé beaucoup d'espace agricole. Ce biais a pu générer une recherche de valeur ajoutée sur les terres restantes et ainsi accroître le coût économique de l'extension d'Alpha parc.

Par conséquent, le périmètre pertinent pour l'étude est donc plus large.

En termes d'échelle, il apparaît donc utile de se conformer à **celle de la Communauté d'agglomération**. En effet, cette échelle est pertinente pour les raisons suivantes :

Une zone assez homogène

Caractérisée par la superposition de plusieurs bassins de productions animales, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais dispose des mêmes particularités que l'environnement direct de la zone Alphaparc (voir en annexe : série de cartes présentant la répartition des principales productions), bien que zone très herbagère (82% de la SAU est en herbe, contre les 2/3 à l'échelle de la Communauté d'agglomération).

Une adéquation entre les exploitations et les acteurs de l'amont comme de l'aval :

Concrètement, dans le territoire de l'agglomération du Bocage Bressuirais, il est important de rappeler que les activités liées à l'agriculture sont très présentes aussi bien en alimentation animale (Noréa, Arrivée Bellanné) ou en transformation des produits (Galliance, SNAB Elivia, qu'en matériel (John Deere Monosem, Boissinot Elevage, Gabard Systèmes, SAS Suire), en transport (Transports Ayrault, Marolleau) ou en services (Mondial Prestation, laboratoires vétérinaires...).

Ainsi, le tissu très dense de production agricole est aussi le support d'un autre tissu économique aux métiers assez éclectiques, mais tous liés à cette activité. Soulignons aussi que les formes de diversification engagées par des entreprises agricoles correspondent à de nouveaux métiers en développement sur le territoire : agritourisme, circuits courts, énergies renouvelables, prestation de services en espaces verts, etc.

Ce constat s'accompagne d'un autre : il existe en fait un lien très dense entre les activités économiques de l'agroalimentaire locale d'une part, et l'agriculture, d'autre part.

Même si certains groupes industriels ont des centres de décision extérieurs au territoire, leurs sites, implantés localement, s'appuient sur la production du Bocage (voir diaporama).

Un territoire correspondant au bassin d'emploi lié à la zone d'activités Alphaparc

La zone d'activités, objet du projet, constitue un pôle économique majeur et de ce fait doit jouer un rôle de rayonnement à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Il s'agit aussi d'un bassin d'emploi drainant des actifs sur l'ensemble de l'agglomération : la zone est située à un maximum de trente minutes en voiture, où qu'on réside.

Dans la mesure où le projet d'aménagement représente un enjeu stratégique sur le plan communautaire, et que la zone impactée directement ou à proximité du projet d'extension a des caractéristiques conformes à l'ensemble du territoire de l'agglomération du Bocage Bressuirais, c'est donc bien à cette échelle que l'étude d'incidence est conduite.

Partie 3 - Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole

- Evaluation de l'impact sur l'emploi

Une zone d'activités en lien avec l'agriculture

L'analyse des activités des entreprises présentes et des modalités d'aménagement de la zone donne des indications sur les effets induits sur l'activité agricole. Il ne peut s'agir que d'une analyse qualitative donnant des indications sur les possibilités de synergies à encourager dans la mise en œuvre des aménagements.

	Effets positifs	Effets négatifs
Environnement : eau – qualité et quantité	Réserve irrigation ou incendie : nul (trop éloigné)	Inondations : nul
Environnement : air – bruit - odeurs	Sans effet	Nul (pas de nuisances fortes de la zone aménagée)
Environnement : paysages et biodiversité	Intégration paysagère	Flux d'animaux, flore installée : a priori nulle. Vraisemblablement pas de reports, pas d'effet effarouchements Eviter les ensemencements par des adventices (chardons)
Accès à des ressources	Nul : Pas de surdimensionnement de réserves incendies ou de bassins d'orages, pas de réflexion pour faciliter l'abreuvement ou irrigation, pas de bâtiments, pas de matériel	Consommation d'espace : Par les entreprises de la zone, par les aménagements arborés et les réseaux pluviaux, par la voirie...
Accès à des marchés	Flux d'employés donc de consommateurs, à ce stade non valorisé suffisamment par l'agriculture locale. Besoins : <ul style="list-style-type: none"> - Aliments - Energies - Autres produits non alimentaires - Services fournis par agriculteurs (éco-pâturage, entretien espaces verts) Une demande portée par des entreprises implantées sur la zone (Jardins de l'Orbrie)	L'offre des entreprises présentes ne semble pas concurrencer celle des producteurs, mis à part pour l'entretien des espaces verts (peu de diversification des entreprises agricoles dans ce domaine, à ce jour).
Relation entre les activités	Fournisseurs de services sur le site / matériel (FIB, Courilleau pneus), vétérinaires	
Représentation- image	Zone intégrée dans le Bocage	

L'intégration paysagère de la zone limite les effets sur l'agriculture au-delà de l'emprise du projet d'aménagement. La capacité de consommation des employés ne constitue pas d'opportunité particulière pour les producteurs : il s'agit plutôt de substitution que de développement (une grande majorité des salariés étant des résidents de l'agglomération). L'approvisionnement des agriculteurs par des entreprises locales peut aussi faciliter l'accès aux ressources, là encore majoritairement en substitution des achats déjà réalisés sur place.

Des effets sur l'emploi en production et en filières

Sur le plan quantitatif, l'analyse des activités agricoles donne lieu au tableau suivant :

Emplois liés à l'agriculture sur l'Agglo2B	Nombre d'ateliers	ETP production	ETP indirects par ETP production (1)	ETP indirects	TOTAL ETP
Vaches allaitantes	631	1 010	0,76	767	1 777
Jeunes bovins	300	300	0,76	228	528
Vaches laitières	100	180	1,07	193	373
Volailles de chair	113	113	1,91	216	329
Canards à rôti	75	75	1,91	143	218
Poules pondeuses	23	23	1,77	41	64
Poules reproduction	24	24	1,91	46	70
Pigeons de chair	14	14	1,91	27	41
Volailles bio	27	27	1,91	52	79
Volailles label	60	60	1,91	115	175
Porcs engraissement	35	35	6,06	212	247
Porcs naisseurs ou NE	17	17	6,06	103	120
Chèvres	112	202	0,53	107	308
Brebis	157	251	0,63	158	409
Lapins	37	37	1,91	71	108
Veaux de boucherie	25	25	5,93	148	173
Ensemble	1 750	2 392	1,50	2 626	5 018

(1) Source : GIS élevages demain

Il faut signaler qu'une partie des activités présentes sur le territoire de l'agglomération du Bocage Bressuirais manque dans ce tableau : la trentaine d'ateliers gibiers, maraichage, fruits, représentent une cinquantaine d'emplois équivalents- temps plein permanents en production et commercialisation. L'existence d'une unité de transformation en jus de fruits sur la zone d'activités illustre aussi la présence d'emplois induits, dans un volume que nous estimerons à 50 ETP.

Les emplois liés à la production de grandes cultures sont rares sur le territoire (une dizaine) mais le nombre d'emplois existants pour la collecte et la transformation est important : 250 équivalents –temps plein.

Enfin, les productions d'énergies photovoltaïques ou de méthanisation génèrent elles aussi une activité importante qui n'est pas chiffrée dans nos travaux. Ce domaine représente une opportunité de développement pour l'agriculture dès lors que la relocalisation de la production d'énergie est souhaitée.

**Cela porte le nombre total d'ETP liés à l'activité agricole à 5 368.
Soit 5,2 ETP pour 100 ha de SAU.**

Ce chiffre de 5,2 ETP pour 100 ha est à comparer avec la moyenne au niveau national : 2,8 ETP pour 100 ha.

Le territoire de l'agglomération du Bocage Bressuirais est donc résolument un territoire à très forte activité agricole, tant par la superposition des productions qui la composent, que par la création d'emplois en transformation.

Il faut ajouter enfin que ces modalités de calcul se trouvent en pleine cohérence avec le chiffrage des emplois présents au sein des entreprises du territoire de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais : 2740 emplois locaux sont directement liés à la valorisation des produits agricoles (source : CCI79).

En termes d'emplois, les activités agricoles de l'Agglo2B génèrent 5 000 emplois directs et indirects, soit 17 % des emplois de l'Agglo2B (en France, cette proportion est d'environ 7 % des emplois totaux).

Les élevages de ruminants génèrent plus de moitié des emplois indirects, le hors sol le reste. Par rapport à la Nouvelle-Aquitaine, l'Agglo2B est à la fois le territoire plus agricole (élevages) et le plus industrialisé (hors métropoles).

Cette complémentarité permet d'une part de générer des emplois locaux à partir d'activités locales, d'autre part de construire une identité territoriale, et enfin de façonner les paysages.

- Evaluation financière globale des impacts

Ces travaux fondés sur une méthode travaillée à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine s'appuient sur les données les plus récentes pour évaluer le produit brut généré par les activités agricoles du territoire de l'agglomération du Bocage Bressuirais, également valorisé localement par les filières.

Les recettes agricoles proviennent essentiellement des viandes rouges de bovin et ovin (46 % des recettes totales), des productions laitières (25 %) et des productions de viandes blanches (17 %).

Avec 2 000 €/ha, les recettes agricoles de l'Agglo2B sont supérieures à la moyenne française (1 300 €/ha sans les productions hors sol).

D'autres recettes seraient également à inclure dans les travaux : la production d'énergies, l'offre de services, par exemple, sont des sources de revenus et de diversification en développement pour l'agriculture. Aujourd'hui, compte tenu du faible nombre d'entreprises engagées dans ces activités (environ 5%), nous considérerons que cet apport est marginal.

Tableau : Chiffrage des recettes de la production agricole sur le territoire de l'agglomération du Bocage Bressuirais.

Recettes agricoles Agglo2B (€)	Effectifs	PB/unité	M€	Sources
Céréales (ha) (1)	20 376	2 140	8,7	RICA OTEX 1500 moyenne 2007-2016
Oléagineux (ha) (2)	1 973	2 140	3,8	RICA OTEX 1500 moyenne 2007-2016
Protéagineux (ha) (3)	466	2 140	0,5	RICA OTEX 1500 moyenne 2007-2016
vaches allaitantes (nb velages)	47 956	1 760	84,4	RICA OTEX 4600 moyenne 2007-2016
bovins engraissement (nb males) (4)	19 500	930	3,6	INOSYS - Résultats PdL+79 - 2015
Bovins lait (nb vaches)	7 500	3 510	26,3	RICA OTEX 4500 moyenne 2007-2016
volailles chair (m²)	267 810	22	5,9	RICA OTEX 5200 moyenne 2007-2016
canard à rôtir (m²)	56 250	22	1,2	RICA OTEX 5200 moyenne 2007-2016
poules pondeuses (nb poules)	556 324	1,30	0,7	RICA OTEX 5200 moyenne 2007-2016
poules repro (nb animaux)	134 400	1,30	0,2	RICA OTEX 5200 moyenne 2007-2016
pigeons (couples)	84 000	32	2,7	Larrieux-Boyer
volailles bio (m²)	38 232	22	0,8	RICA OTEX 5200 moyenne 2007-2016
volailles label (m²) - estimation	72 000	22	1,6	RICA OTEX 5200 moyenne 2007-2016
porcs engraissement (nb places)	27 300	450	12,3	IFIP - 2015
porc naisseurs ou NE (nb truies)	5 117	1 700	8,7	RICA OTEX 5100 moyenne 2007-2016
caprins (nb chèvres)	35 168	730	25,7	INOSYS - Résultats livreurs 2016
ovins (nb brebis)	41 134	140	5,8	INOSYS - Résultats Grand Ouest 2016
lapins (nb lapines)	19 240	22	0,4	RICA OTEX 5200 moyenne 2007-2016
veaux de boucherie	7 525	150	1,1	INOSYS - Résultats Bretagne - 2016
fruits (ha)	50	7 600	0,4	RICA OTEX 3900 moyenne 2007-2015
Légumes, fleurs (ha)	71	31 500	2,2	RICA OTEX 2800 moyenne 2007-2016
legumes plein champ (m²)	160 000	3	0,5	RICA OTEX 2800 moyenne 2007-2016
semences, plants (serres - m²)	45 000	186	8,4	FranceAgriMer - 2014
TOTAL (M€)			206,0	

(1) : hypothèse de 20 % de ventes à l'extérieur

(2) : hypothèse de 90 % de ventes à l'extérieur

(3) : hypothèse de 50 % de ventes à l'extérieur

(4) : hypothèse de 20% des JB en ateliers spécialisés et en systèmes NE+achats

Les recettes agricoles totales s'élèvent à 0,20 €/m²/an dans l'Agglo2B

- Effets cumulés avec d'autres projets connus

Il est probable que ce projet d'extension de zone d'activités ait un lien avec le développement d'autres zones d'activités. Ces éléments seront à analyser plus finement lors de la préparation de futurs projets.

La zone bénéficie d'une desserte idéale grâce à l'échangeur de la RN249. Les éventuels projets d'aménagement de voirie sur ce secteur seront pour autant à recenser.

Parmi les effets cumulés, il faudra veiller à la consommation d'espace agricole engendrée par la création possible de compensations environnementales sur des surfaces dédiées.

Nous retiendrons à ce stade que l'impact de l'extension de la zone d'activités économique est important pour le secteur agricole et agro-alimentaire.

Des mesures variées pourraient être avancées pour compenser ces effets, et notamment des réflexions sur la recherche de synergies entre l'agriculture et les projets d'aménagement eux-mêmes.

Ces pistes de travail sont proposées dans le diaporama joint en annexe à ce document.

- Les éléments à prendre en compte pour la compensation

Les résultats suivants sont donc à prendre en compte :

- Le projet aura pour conséquence l'artificialisation de 50 hectares de terres agricoles d'ici 2030. Cette consommation d'espace se fera de façon progressive.
- Chaque mètre carré de terre agricole consommé conduit à la perte de 0,20 € par an en termes d'activités de production.
- A cette activité agricole perdue, s'ajoute la réduction de l'activité de première transformation, qui est elle aussi très implantée sur le territoire de l'Agglo 2B : 2740 emplois locaux. Pour un mètre carré de terre agricole, s'ajoute donc à l'activité de production celle de la transformation, soit 0,25 € par mètre carré par an. Cela porte le montant de la perte d'activité à 0,45 €/m²/an.

L'activité perdue à terme, après artificialisation des 50 hectares, serait donc pour le territoire de l'aglo2B, de 227 000 euros par an.

- Pour une reconstitution rapide et complète de cette valeur ajoutée sur le territoire, il est donc important de focaliser les leviers mobilisables sur la production. De cette façon, les activités de transformation s'en trouveront reconstituées. Des pistes ont été avancées dans l'annexe 4.
- Les fortes dynamiques agricoles et agro-alimentaires, dues à la diversité des productions et à la densité des actifs, laissent présager d'une réactivité importante aux actions que décidera d'initier le maître d'ouvrage. Le retour sur investissement des projets s'en trouvera donc accéléré.

Partie 4 – Les propositions du Maître d’Ouvrage

Pour rappel, le projet d’aménagement d’une zone d’activités économiques porte sur 50 ha qui seront artificialisés progressivement au cours des prochaines années (5 à 10 ans). La zone se situe en zone périurbaine, en plein cœur du territoire de l’agglomération. L’agriculture présente sur le périmètre de la zone à aménager a été fortement impactée par la proximité de zones urbanisées (habitat, voiries, zones économiques). Pour cela il importe de considérer la production agricole en termes de potentiel plutôt que sur la seule base des activités présentes.

Ces éléments, comme l’analyse des effets du projet, ont été présentés et décrits dans le rapport d’études.

La présente note vise à présenter les modalités de compensation avancées par le maître d’ouvrage pour :

1- Organisation des échanges avec le maître d’ouvrage pour la mise en place de mesures de compensation agricole collective

Différents échanges ont eu lieu de septembre à décembre 2018 au sujet des conditions de mise en place d’un dispositif de compensation agricole collective concernant l’aménagement de la zone d’activité Alpha Parc.

En définitive, les services de la communauté d’agglomération du Bocage Bressuirais ont avancé une proposition sous forme de courrier, en date du 8 février 2019.

Ce chapitre reprend donc les bases de cette compensation telle que travaillée par le maître d’ouvrage, et avance les arguments correspondants, ayant donné lieu à ce résultat.

Enfin un travail de concertation avec les acteurs agricoles a été amorcé en avril 2019 par l’Agglomération.

2- La justification de l’évaluation des impacts sur l’agriculture présentée au maître d’ouvrage

L’étude réalisée par les services de la Chambre d’agriculture des Deux-Sèvres s’est fondée sur les hypothèses et chiffres suivants :

- Mobilisation des données les plus récentes (RICA, SRISSET, données consulaires de 2017 et 2018)
- Définition du périmètre : Communauté d’agglomération du Bocage Bressuirais – justifié par le caractère central et stratégique de la zone Alphaparc et par la conformité des caractéristiques agricoles du périmètre local à la moyenne de l’ensemble de l’agglomération.

Les possibilités d’extrapolation des résultats de cette étude ne portent que sur des projets d’aménagement pouvant réunir ces caractéristiques.

Les montants évalués pour les impacts de l'aménagement de la zone d'activité sur l'agriculture au regard de la surface concernée par le projet, ont été calculés à partir d'une méthodologie définie sur le plan régional par les chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine au cours de l'année 2018 (sources utilisées : APCA, SRISET, INSEE – ESANE et CLAP- pour les codes NAF compris entre 101 et 110).

Les montants des impacts indirects ont été évalués à partir de deux critères : d'une part, sur la base des ratios nationaux propres aux filières et productions du périmètre d'étude (Agglo2B), d'autre part, en fonction des activités de première transformation effectivement présentes sur le territoire (en comparant le nombre d'emplois dans ces entreprises au nombre d'emplois dans la production). Cette valeur ajoutée locale est, dans les faits, particulièrement importante pour deux raisons :

- La juxtaposition/superposition de nombreuses filières d'élevage sur le territoire,
- La présence d'industries agro-alimentaires importantes en nombre et en taille (abattoirs, ateliers découpe, minoteries, etc.).

3- La compensation proposée par le maître d'ouvrage

Les critères suivants ont été retenus par la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et ont été présentés dans un courrier joint à ce document :

- Surface : 50 ha
- Impacts directs sur la production : 2 000 €/ha
- Impacts indirects sur l'agro-alimentaire : 2 500€/ha
- Durée de reconstitution du potentiel économique : 10 ans
- Ratio (montant d'investissement à réaliser / activité générée à terme) proposé par le maître d'ouvrage : 1/7,7 (soit 7.7€ générés pour 1 € investi).

Ces bases de calcul donnent lieu à un montant à investir de 292 208€.

4- La justification de la compensation proposée par le Maître d'ouvrage

Sur les bases des évaluations réalisées par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, et en s'appuyant sur les différents échanges entre services, la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a fixé un montant de compensation collective pour le projet d'extension de la zone d'activités Alapharc à 292 208 €, sous forme d'investissement.

- L'engagement de cet investissement sera corrélé au planning de la commercialisation et donc de son aménagement.
- Les investissements réalisés par le Maître d'ouvrage concernent des projets propres au territoire de l'agglomération du Bocage Bressuirais.
- Les bases de calcul définies par les services de l'Agglo2B sont conformes aux recommandations établies par l'APCA et la chambre régionale de Nouvelle-Aquitaine : que ce soit au niveau de la durée de reconstitution du potentiel économique, estimée à 10 ans, ou au niveau du ratio montant investi / activité générée à terme, fixé à 7,7... Ce dernier ratio, bien qu'inférieur à ceux retenus

dans des régions voisines (6,5 pour les Pays de la Loire ; 6,24 pour l'Occitanie ; 4 dans d'autres régions), peut néanmoins être maintenu.

5- Les conditions de mise en œuvre

La gouvernance relative à la mise en œuvre des actions / opérations de compensation collective agricole sera organisée sous la forme d'un comité de pilotage. Ce dernier sera composé de représentants de la Communauté d'Agglomération et de partenaires notamment du monde agricole. Voici pour illustration, un tableau non exhaustif du champs des possibles en matière d'actions / opérations de compensation collectives agricoles.

Liste d'actions envisageables sur l'agglo2B :

Les pistes de travail suivantes pourront, parmi d'autres, être discutées. Elles ont été citées afin de décrire le champ des possibilités. Il ne s'agit en aucun cas de proposition à prendre au pied de la lettre.

Nature de l'action proposée	Montant d'investissement (estimation)	Nature des retombées attendues	Autres commentaires
Soutien aux projets d'investissements dans le cadre du dispositif existant PCAE (élevage)	50 000 à 100 000 €	25 projets (2000 à 4000 €/projet)	Investissements productifs
Soutien aux projets d'installation en élevage	30 000 €/an	15 dossiers d'installation aidés / an	Développement ou maintien d'activité (création ou reprise)
Un Salon de l'agriculture du Bocage	150 000 €	Événement bisannuel – notoriété, identité	
Soutien à 6 Marchés des Producteurs de Pays	18 000 €/an	6 marchés – 120 000€ de chiffre d'affaires induit annuel	
Développement des énergies renouvelables – 2 unités de méthanisation	40 000 €	2 unités de méthanisation créées	Prise en charge de frais de raccordement
Développement des énergies renouvelables – bâtiments à toiture photovoltaïque	100 000 €	Prise en charge d'une partie des frais de raccordement (5000 €/ site)	Production électrique bénéficiant à des agriculteurs
Soutien à la RHD publique : 50% de produits locaux dans les repas	51 000 €/an	2000 repas à 1.70€	Chiffre d'affaires local (agriculteurs et IAA)
Soutien à une filière bois local agricole	100 000 € : aide à 20€/tonne de bois	5000 t de bois local (renouvelable)	Renouvellement et valorisation des haies
Soutien à la création d'un magasin fermier	10 000 € (minimum)	Subvention à la création	Selon chiffre d'affaires réalisé

De cette manière, il s'agit de conjuguer de la façon la plus pertinente possible, le développement économique envisagé dans les zones d'activités du territoire, et le soutien à l'économie résidentielle, en l'occurrence agricole et agro-alimentaire, qui participent à la dynamique territoriale.

Conclusion et suites à donner

La zone concernée par l'emprise du projet d'extension d'Alpha Parc s'est considérablement appauvrie sur le plan de sa valorisation agricole, depuis la création de la zone d'aménagement différé : pas de développement des sites de productions situés au sud de la RN249, réduction des amendements organiques et calciques, gestion extensive des prairies, généralisation des mises à disposition précaires. Les entreprises agricoles qui exploitaient ces parcelles ont pu bénéficier des indemnités auxquelles elles avaient droit, et ont ainsi pu retrouver des moyens de production équivalents ailleurs. Le projet d'aménagement a donc eu un effet sur un territoire plus large que sa seule emprise et l'incidence sur l'agriculture doit s'évaluer sur la base de ces anciennes valorisations, qui reflètent leur potentiel de production.

En tenant donc compte des potentialités des surfaces agricoles artificialisées, la consommation de 50 ha de terres agricoles peut conduire, sans compensation collective, à la suppression de 3 équivalents temps plein dans les filières agricoles.

En tenant compte de la réduction de surface d'emprise globale du projet, la perte d'activité en production agricole et en transformation correspondrait, à terme, à 227 520 € par an.

Si la compensation n'est pas, dans l'état actuel de l'art, une obligation du maître d'ouvrage, ces résultats nous encouragent à recommander à la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, où l'activité agricole est particulièrement dense et créatrice de valeur ajoutée, de mettre en place des actions qui permettront, à terme, de retrouver l'équivalent de cette activité irrémédiablement disparue, en mobilisant des leviers efficaces sur l'acte de production pour espérer une reconstitution mécanique de l'activité de transformation. Le tout sur un pas de temps correspondant à la progression de l'artificialisation de ces sols.

Le Maître d'ouvrage, par courrier en date du 08/02/2019 (annexe 5), s'est engagé à compenser cette perte d'activité par la mobilisation de moyens financiers destinés à des investissements pour des projets ou infrastructures qui permettront, à terme, de retrouver cette valeur ajoutée pour l'agriculture et le territoire.

A ce stade il n'est pas question de recommander de mesures spécifiques. Cependant les **principes suivants** peuvent être avancés :

- Il convient de favoriser des actions d'envergure « Agglo2B », en phase avec l'échelle d'influence de la zone d'activité Alpha Parc.
- Pour conserver l'insertion zones herbagères / bocage un soutien à l'élevage ruminant serait judicieux.
- Il est possible de s'appuyer sur les réflexions en cours (PAT, PCAET, PLUi, plan paysage, etc.), pour des prises des leviers complémentaires et innovants d'appui à l'agriculture.

Cette forte dynamique territoriale permet d'escompter une efficacité précoce des actions qui seront mises en œuvre.

ANNEXES

Annexe 1 - Liste des entreprises présentes sur le site Alpha Parc

Annexe 2 – Support diaporama de la présentation

Annexe 3 – Carte des occupations agricoles des îlots parcellaires avec l'identité des entreprises agricoles concernées

Annexe 4 – Courrier du Président de l'Agglo2B du 08/02/2019

Annexe 1 - Liste des entreprises présentes sur le site Alpha Parc

	Domaine d'activités	Lien avec l'agriculture	Positif	Négatif (concurrence)
Garage chaigneau-toyota	Vente réparation voiture	NON		
Les Bo Jardins	Création et entretien jardins espaces verts	NON		Indirectement / entreprises diversifiées dans ce domaine
VULCO Courilleau Pneus	Ventes réparation pneus, entretien véhicule	OUI	Services aux agriculteurs	
BGB propreté	Entretien locaux	NON		
Jardins de l'Orbrie	Fabrication de jus de fruits	OUI	Transformation Jus de fruits	
SARL Baron	Plomberie chauffage	NON		
SARL éco-logis	Installation chauffage bois particulier	NON	Indirectement pour débouchés bois énergie	
SARL CTA grand ouest	Contrôle technique auto	NON		
ARC net informatique	Prestation informatique	NON		
SAS Métanimo	Vente de compléments alimentaires ruminants, chiens chats	OUI	Alimentation animale	
Bocage électricité	Electricité pour particulier	NON		
Clazay construction	Maçonnerie particulier et industriel	NON		
Samuel Debordre	Menuiserie particulier	NON		
Soudinox	Soudure inox industrielle	OUI	Agroalimentaire (abattoirs..) voire installations de traite	
SARL la fête	Location matériels événementiels	NON	Indirectement pour marchés festifs	
Alpha oméga service (attention changement d'adresse en 2018)	sécurité	NON		

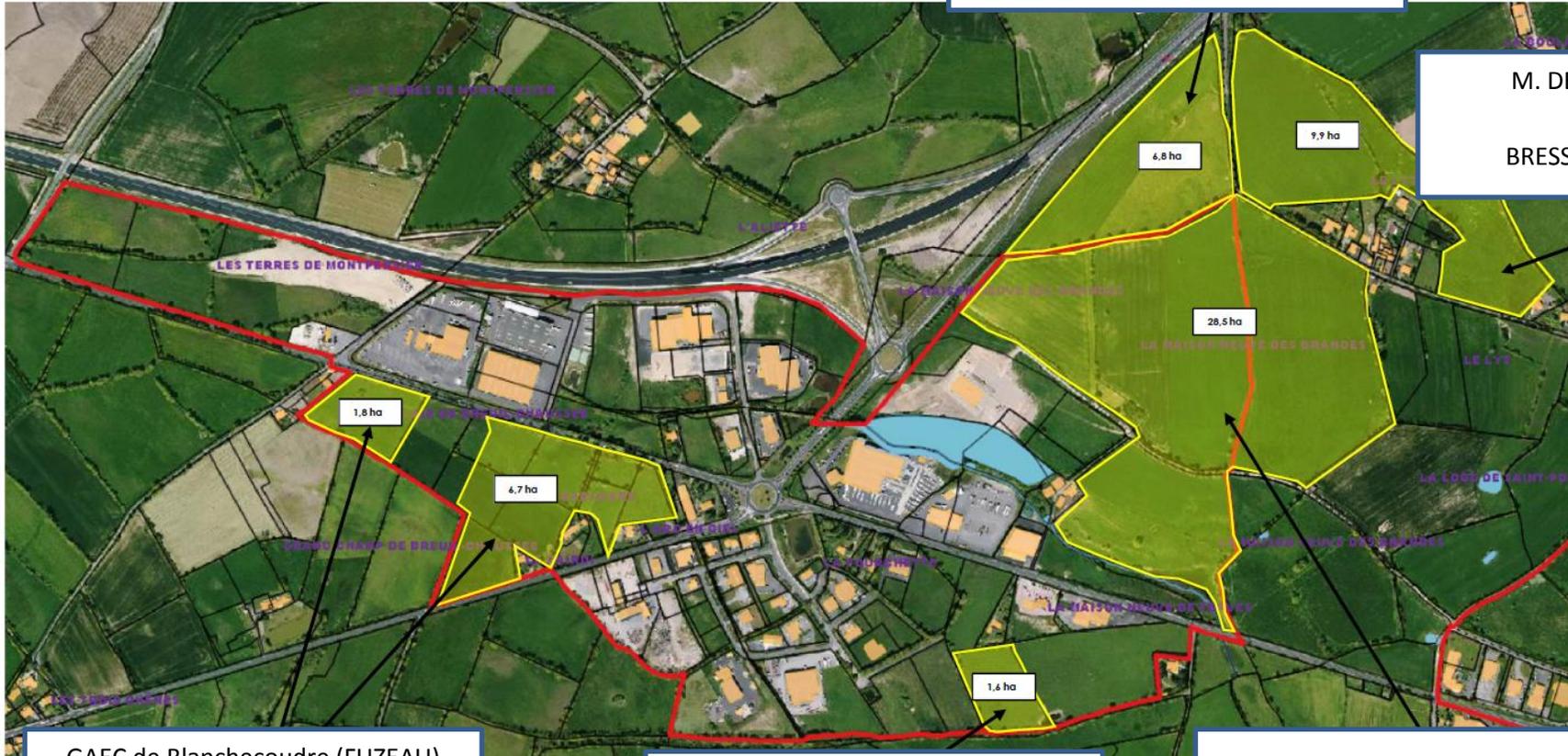
DIR centre ouest	Entretien du réseau routier	NON		
Fournitures industrielles du Bocage	Vente location entretien outillage	NON	Approvisionnement petit outillage	
MCC	Aménagement camping-car	NON		
Olympe	Centre de remise en forme	NON		
GRDF	Fournisseur d'énergie			
Carrosserie Babeau	tôlerie	OUI	Fabrication de bétailère	
Fili@vet	Cabinet vétérinaire	OUI	Soins des animaux	
XDS		OUI	Installation de caméra de surveillance	
SARL LD serrurerie métal	serrurerie	NON		
Isol façade 79	Bardage isolation	NON		
ACMD	Chaudronnerie industrielle	NON		
Painhas	Electricité industrielle	NON		
Bocasellerie	Fabrication de siège/fauteuil	NON		
SARL Fauchereau	carreleur	NON		
Joris Ide :	construction de façade bâtiment industriel			
Volvo	Vente /réparation de camions	NON		
Leclerc drive	Centre commercial	NON		

NB : 6 de ces entreprises sont installées dans des ateliers relais de l'agglo2B, et tous ces ateliers sont occupés.

Annexe 2 – Support diaporama de la présentation

Voir Annexe jointe

Exploitants agricoles ZAE @lphaparc



M. DESAIVRE Franck
La Boulaye de
BREUIL CHAUSSEE

M. DEBORDE Jean-Pierre
Les Bourses
BRESSUIRE-St PORCHAIRE

GAEC de Blanchecoudre (FUZEAU)
Blanchecoudre
BREUIL-CHAUSSEE

M. LECOMTE Jean-Pierre
La Basse Tannière
BOISME

M. DEBORDE Xavier
9 rue du Gd Logis
BEAULIEU ss BRESSUIRE

Données actualisées à partir des retours des exploitants – juillet 2018.

Annexe 4 – Courrier du Président de l'Agglo 2B

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr



Le Président

à

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES DEUX-SEVRES
Monsieur le Président
Les Ruralies
CS 80004
79231 PRAHECQ



Affaire suivie par Antoine ORAIN
Direction du Développement économique
Tel : 05.49.81.19.00
Courriel : antoine.orain@agglo2b.fr

Réf : JMB/SH/AO/600/2019

Bressuire, le 8 février 2019

Objet : Projet d'extension zone d'activités @lphaparc à Bressuire

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a confié à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres une étude d'incidence sur l'agriculture du projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques d'@LPHAPARC à Bressuire.

Suite à nos échanges du 12 décembre 2018, je vous saurai gré de me transmettre le dossier finalisé avec les éléments et précisions suivants :

- L'évaluation financière globale des impacts doit être présentée afin qu'aucune extrapolation des résultats ne soit possible pour d'autres projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
- Surface : 50 hectares,
- L'évaluation du potentiel économique agricole des terres d'@LPHAPARC s'élève à 2 000 €/ha en impacts direct
- Les impacts indirects que vous évaluez à 2 500 €/ha devront être explicités et sourcés afin d'être pris en compte,
- La durée de reconstitution du potentiel économique est estimée à 10 ans (APCA : Assemblée Permanente de Chambres d'Agriculture),
- Selon AGRESTE, pour 1 € investi, l'activité agricole va générer 7,7 € de valeur ajoutée pour le milieu agricole et les industries agro-alimentaires.

Sur la base de ces éléments convenus ensemble lors de notre réunion du 12 décembre 2018 et sous réserve des précisions que vous apporterez sur l'évaluation des impact indirects, **le montant de la compensation collective pour le projet d'extension de la ZAE d'@LPHAPARC s'élève à (2000 + 2500) x 10/7,7 x 50 = 292 208 €.**

5

Cette somme sera versée à un fond ou fera l'objet, par l'Agglomération du Bocage Bressuirais, d'une inscription budgétaire pluriannuelle identifiée (ex. : 58 441, 60 euros/an sur 5 ans).

Afin que ce dossier puisse désormais être déposé en CDPENAF, vous voudrez bien m'adresser le dossier finalisé pour le 1er mars au plus tard.

D'autre part et comme nous l'avions également évoqué le 12 décembre 2018, je réunirai prochainement les différents acteurs et institutions concernés pour déterminer ensemble une politique agricole propre au territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais et ainsi flécher l'utilisation du fond sur les actions retenues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Michel BERNIER
Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais

